

Lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Rimouski par laquelle Sa Grandeur délègue ses pouvoirs, comme membre du Conseil de l'Instruction publique, au très révérend monsieur Edmond Langevin, vicaire général.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Le rapport suivant du sous-comité chargé de l'examen des livres est lu et adopté :

Rapport du sous-comité de l'examen des livres.

22 septembre 1886.

Présents :

Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, Mgr l'évêque de Sherbrooke et le très révérend M. Edmond Langevin.

Son Eminence soumet au comité une série de livres d'école rédigés par les Frères du Sacré-Cœur, savoir :

1. Grammaire du premier âge avec exercices faciles (1ère éd. 1886).
2. Grammaire élémentaire divisée en leçons (1ère éd. 1886).
3. Exercices d'orthographe en rapport avec la première édition de la grammaire élémentaire, 1ère partie (1ère édition 1886).
4. Id. 2ème partie (1ère éd. 1886).

Le comité demande que ces divers ouvrages soient approuvés par le Conseil, excepté le premier dont il faudrait que l'on modifiât complètement l'exercice 173, page 92.

Comme l'ouvrage qui a pour titre : *Outlines of English History* n'a pas été adressé au Département, un communiqué seulement a été adressé aux membres du comité, et ne porte ni date, ni nom d'auteur, ni numéro de l'édition, le comité recommande que l'observation en soit faite à l'éditeur avant que l'examen en soit fait.

Dans son rapport du 25 mai 1886, le sous-comité n'a pas voulu recommander la *Méthode nationale de dessin* par M. E. M. Templé parce que :

- 1° Cet ouvrage est du ressort du conseil des Arts et Manufactures.
- 2° On avait annoncé qu'il s'y trouvait certains modèles peu convenables.

Le sous-comité reconnaît aujourd'hui que les susdits modèles ne se trouvent pas dans l'édition qui lui a été soumise.

Il suggère qu'il soit résolu que rien ne s'oppose à ce que cette édition nouvelle de la *Méthode nationale* de M. Templé soit introduite dans les écoles, quand elle aura été approuvée par le conseil des Arts et Manufactures.

Signé † E. A. CARD. TASCHEREAU,
Arch. de Québec, président.

Lecture étant faite d'une lettre de M. l'inspecteur Lippens dans laquelle il expose un projet de conférences pédagogiques qu'il se propose de faire aux instituteurs de son district d'inspection, sur proposition de l'honorable juge Jetté il est résolu : " Que le projet de conférences pédagogiques de M. l'inspecteur Lippens soit référé à un sous-comité, composé de Son Eminence le cardinal archevêque de Québec, de Mgr l'archevêque de Montréal et du surintendant."

Lecture étant faite d'une autre lettre de M. l'inspecteur Lippens dans laquelle il demande des instructions au sujet des visites d'inspection aux communautés religieuses, sur proposition de l'honorable juge Jetté, secondé par Mgr l'archevêque de Montréal, il est résolu : " Que les diverses questions posées par M. l'inspecteur Lippens concernant les visites d'inspection aux communautés religieuses soient référées à un sous-comité composé de Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr de Trois-Rivières, Mgr de Nicolet, l'honorable M. Chauveau et M. le surintendant."

Adopté.

Lecture étant faite d'une lettre de M. l'inspecteur Miller s'informant si le règlement fixant au 15 octobre la date de la première visite d'inspection des écoles a été modifié, le comité déclare qu'il maintient la décision adoptée à ce sujet, à sa séance du 14 mai 1884.

Séance du 23 septembre.

PRÉSENTS :

Les mêmes, plus Mgr l'évêque de Chicoutimi et l'honorable juge Routhier.

Lecture étant faite d'une requête dans laquelle plusieurs accusations sont portées contre William Robichaud, institu-